



SNUIPP



Elections professionnelles 2011

Non-Titulaires Vie Scolaire



Votez FSU du 13 au 20 octobre

ÉLECTIONS À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON-TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

Scrutin du 13 au 20 octobre 2011

Candidature présentée par

Liste FSU
à la CCP



SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré.



SNEP – Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public.



SNUipp – Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et Pegc.

SNUipp - FSU



SNUEP – Syndicat National Unitaire de l'Enseignement professionnel.

Pour faire entendre la voix de la vie scolaire, je vote FSU à la CCP !

Du 13 au 20 octobre, vous désignerez vos représentants à la CCP, commission consultative paritaire académique. Avec le vote électronique, imposé à la hussarde par le gouvernement, et les conditions restrictives pour être électeur lorsque l'on est non-titulaire (être en poste depuis le 13/09 pour au moins 6 mois ou avoir 6 mois de contrats antérieurs), le gouvernement voudrait-il limiter l'expression démocratique des personnels ?

Nous ne lui ferons pas ce plaisir car nous avons tous notre mot à dire ! Voter pour la liste FSU à la CCP, c'est marquer des points contre la politique éducative de ce gouvernement et affirmer haut et fort notre soutien aux représentants des personnels SNES, SNEP, SNUEP et SNUIPP, offensifs et tenaces dans toutes les instances. Ils sont les porte-parole des AED pour exiger plus d'emplois d'ASEN et d'AVS auprès des élèves, des possibilités de mutations, la fin du recrutement local pour une procédure académique, des dérogations à la durée des 6 ans avec des années supplémentaires pour poursuivre des études ou une formation professionnelle.

La CCP : une instance de défense des personnels

En 2007, la FSU a obtenu la création de Commissions Consultatives Paritaires pour les agents non-titulaires de l'état afin de lutter contre l'arbitraire et le détournement des droits de ces agents, doublement fragilisés par leur statut et leur isolement. En 2008, les premières CCP ont été élues. Elles ont pour mission de se prononcer sur les sanctions disciplinaires, les décisions de licenciement ou toute question d'ordre individuel. Ces prérogatives sont donc pour le moment restreintes mais représentent déjà une première étape.

La FSU œuvre pour en faire un véritable lieu de dialogue social sur les conditions de travail, d'emploi, de rémunération et de formation des ASEN, AVS et EVS.

La FSU revendique le retour à la gestion rectorale des surveillants ainsi que l'élargissement des compétences de la CCP : qu'elle soit notamment consultée sur les recrutements et les affectations.

Pour la défense du service public d'éducation, je vote FSU au CTA et au CTM !

La FSU ne fait pas de démagogie auprès des non-titulaires : ses militants agissent au quotidien et font de la lutte contre la précarité dans la fonction publique une priorité de leur action. Nous revendiquons un plan d'urgence pour l'École (recrutement, allègement du service des stagiaires, salaires). C'est au Comité Technique Académique que la FSU-Bretagne portera aussi ces revendications. Les AED sont concernés par les comités techniques où sont annoncés par le Recteur, et vigoureusement combattus par la FSU, les moyens attribués aux vies scolaires avec d'éventuels redéploiements pour gérer la pénurie. Mais pour un ASEN ou un AED, le redéploiement peut signifier tout simplement une scandaleuse fin de contrat ! La force majoritaire que vous donnerez par votre vote à la FSU, c'est l'assurance que votre voix comptera et participera, dans la suite des fortes mobilisations du 27 septembre, à la défense de l'École Publique avec des ASEN et des AVS respectés dans leurs missions auprès des élèves et dont l'expérience professionnelle doit être valorisée sans plus attendre au sein de la Fonction Publique.

Gwénaél LE PAIH, Arnaud MOLIN
10 octobre 2011

Un problème pour voter ?

Je contacte le SNES académique au 02.99.84.37.00
ou le n° AZUR du SNES National au 0811 46 20 76
Je contacte la plateforme du Rectorat
au 0810 454 454



Liste présentée par la

Fédération Syndicale Unitaire



F.S.U.

(SNASUB, SNEP, SNES, SNICS, SNPI, SNUAS-FP, SNUEP, SNUIPP, SNUPTEN, UNATOS)

Liste FSU
au CTA

1. M. LE PAIH Gwénaél	Professeur certifié	Lycée A. Conti Bruz 35
2. Mme LE COZ Armelle	Professeure des écoles	Ecole L. Courot Plomeur 29
3. M. LEVEDER Bruno	Administratif SAENES	DEXACO Rectorat d'académie Rennes 35
4. M. LEGUERINEL Marc	Professeur agrégé EPS	Lycée A. R. Lesage Vannes 56
5. Mlle SEVENO Annie	Professeure de Lycée Pro	Lycée professionnel Bréguigny Rennes 35
6. M. CLERY Jean Marc	Professeur certifié	Lycée J. Chaptal Quimper 29
7. Mme LE MAUX Marylène	Professeure des écoles	Ecole L. Guilloux Ploufragan 22
8. M. MAHEO Matthieu	Professeur certifié	Collège J. Monnet Broons 22
9. Mme GUENNEC Cécile	Infirmière	Collège M. Pagnol Plouay 56
10. M. BRILLET Jacques	Professeur des écoles	Ecole Keroman Lorient 56
11. Mlle GUYADER Sylvie	Assistante sociale	Inspection Académique Saint Brieuc 22
12. Mlle GLAD Evelyne	Professeure EPS	Lycée Bréguigny Rennes 35
13. Mlle LALYS Frédérique	Professeure certifiée	Collège J. Lurçat Lanester 56
14. Mme FORCIOLI Evelyne	Professeure des écoles	Remplaçante Ecole Quineleu Rennes 35
15. M. AUBIN Vincent	Professeur de Lycée Pro	Lycée F. Bienvenue Loudéac 22
16. Mme MUSSEAU Isabelle	Infirmière	Collège G. Pensivy Rospenden 29
17. M. OLLIVIER Jacques	Adjoint technique de laboratoire	Lycée J.-B. Colbert Lorient 56
18. M. RIVIERE Gil	Personnel de direction	Lycée F. Bienvenue Loudéac 22
19. M. PINON Jean Luc	Administratif ADAENES	Collège G. Pensivy Rospenden 29
20. Mme CARMES Michelle	Professeure certifiée	Lycée F. Rabelais Saint-Brieuc 22

Les syndicats de la FSU, des syndicats qui luttent...

... contre la précarité

Il faut généraliser la possibilité de signer des contrats de 3 ans, Il faut déroger à la durée de 6 ans en permettant des années supplémentaires pour poursuivre des études ou une formation professionnelle.

... pour l'amélioration des conditions de travail

Il faut 10 000 postes supplémentaires à l'échelle nationale pour encadrer l'augmentation du nombre d'élèves.

Il faut augmenter les salaires.

Les syndicats de la FSU, des syndicats qui revendiquent...

... la création d'un statut spécifique d'AED réservé aux étudiants et à ceux qui suivent une formation professionnelle.

... la création de vrais emplois non précaires pour des missions pérennes avec une véritable formation et une reconnaissance professionnelle.

Les syndicats de la FSU, des syndicats qui vous accompagnent...

... avec des publications spécifiques régulières, des stages de catégorie, des mobilisations.

... avec une permanence téléphonique, des réunions d'information syndicales.



Le CTM et le CTA

Les comités techniques sont des instances dans lesquelles le ministre ou le recteur doivent obligatoirement présenter leurs choix et leurs arbitrages. Les représentants du personnel, qui étaient jusqu'à présent désignés par les organisations syndicales en fonction des résultats des CAP et CCP, sont désormais élus directement.

La FSU se félicite de ce progrès démocratique car l'enjeu est important : les élus au CTM et au CTA doivent connaître les dossiers pour pouvoir intervenir et obtenir des infléchissements et des améliorations.

Pourquoi voter FSU ?

La FSU incarne le syndicalisme majoritaire dans nos professions, c'est ce qui lui donne une force et une légitimité pour porter dans les instances comme dans les luttes les revendications des personnels, élaborer des propositions alternatives en faveur du service public d'éducation et faire de l'éducation un outil de réussite pour tous les jeunes. La FSU représente un engagement syndical qui porte ses fruits.

En votant pour les listes présentées par le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUipp à la CCP et aux CTA et CTM, vous ferez le choix de syndicats

- ✓ rassemblés au sein de la FSU, première fédération dans la Fonction publique de l'État.
- ✓ ancrés fortement dans les différentes fonctions ASEN, AVS, EVS...
- ✓ aux valeurs de service public, d'égalité, de justice et de laïcité
- ✓ participant aux diverses négociations tout en impulsant les actions nécessaires pour défendre les droits des personnels

Attention, vous votez trois fois : pour la CCP et pour les CTA/CTM, comités techniques académique et ministériel.

Les étapes pour voter :

1. Vous avez reçu votre identifiant (*découvert sous la case à gratter*) en septembre avec la notice de vote. Sinon, allez sur votre boîte mail professionnelle prenom.nom@ac-rennes.fr, le mot de passe par défaut pour accéder à votre boîte pro est le Numen. Récupérez l'identifiant de vote qui a dû vous être adressé.

2. Pour obtenir ensuite votre mot de passe pour le vote, allez sur le portail élections (lien direct sur www.rennes.snes.edu). Vous aurez besoin de votre identifiant, de votre NUMEN et du numéro de votre département de naissance.

3. Vous recevrez aussitôt un mail du Ministère avec votre Mot de Passe que vous devez garder précieusement avec l'identifiant pour voter au plus tard le jeudi 20 octobre AVANT 17H.



Rennes le 27 septembre 2011

Publication rédigée par Matthieu Mahéo et Gwénaél Le Paih